

Par suite d'une convocation en date du 24 juin 2018, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés à la communauté de communes du Briançonnais le 27 juin 2018 sous la présidence de Monsieur Max BREMOND, Vice-Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Christian LAURENS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix</b>			
Maurice DUFOUR	Présent	Francine DARDEN	Absente
Gérard FROMM	Pouvoir Maurice DUFOUR	Sébastien FINE	Absent
Pierre LEROY	Pouvoir Max BREMOND	Romain GRIZKA	Absent
Thierry BOUCHIE	Absent	Éric PEYTHIEU	Absent
Martine ALYRE	Présente	Jean Pierre SEVREZ	Absent
<b>Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix</b>			
Christian LAURENS	Présent	Valérie GARCIN EYMEOD	Absente
Bernard LETERRIER	Présent	Dominique MOULIN	Absent
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	Absent
Max BREMOND	Présent	Jean Louis BERARD	Absent
<b>Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix</b>			

Etaient également présente Madame Daphné KHALIFA, Directrice du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Monsieur le Vice-Président prend acte du quorum, remercie les membres présents et excuse les membres et invités qui n'ont pu être présents.

----

16h30, la séance est ouverte.

---

#### **Validation du compte rendu de la séance du 6 JUILLET 2018.**

Le Président, Monsieur Pierre LEROY, demande à l'assemblée si il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 6 juin 2018 qui leur a été adressé et dont chacun a pris connaissance.

Aucune remarque n'étant faite, le Président met au vote.

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil syndical du 6 juin 2018.

---

## Administration générale

**Délibération n°2018. 018 :** Avenant n°1 à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à changer de prestataire pour la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité ; de désigner le SICTIAM comme nouveau prestataire ; d'autoriser le Président à signer tous les actes en lien et notamment l'avenant n°1 à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture qui notifie le changement de prestataire.

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

## Programmes et Projets

**Délibération n°2018. 018 : ENERGIE :** Avis de concertation préalable au plan Air Energie Territorial du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

**Après avoir délibéré**, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que La réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras se décompose en 4 phases : Phase 1 : diagnostic - Phase 2 : mobilisation et concertation -Phase 3 : élaboration du plan d'actions - Phase 4 : suivi et évaluation ; que l'élaboration du diagnostic soit réalisé en interne, par le chargé de mission Energie-Climat avec l'appui des services des collectivités du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras engagées dans cette démarche ; que le diagnostic soit d'un part un diagnostic énergétique du territoire, précisant les enjeux énergétiques du territoire, quantifiant la consommation et la production énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, étude du potentiel des énergies renouvelables, potentiel de séquestration carbone mais également un diagnostic de vulnérabilité du territoire aux changements climatiques s'appuyant sur l'étude réalisée par le conseil départemental des Hautes Alpes en 2013, en prenant en compte les spécificités montagnardes du territoire et les impacts sur les activités économiques touristiques et agricoles. que la mobilisation et la concertation soit un point phare de la démarche du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras pour la réalisation de son Plan Climat Air énergie territorial; que la mobilisation et la concertation soient expérimentales et innovantes ; de pouvoir utiliser la mobilisation et la concertation citoyenne et des acteurs du territoire comme un véritable outil d'aide à la décision sur les politiques du territoire, principalement sur la politique énergétique ; que les phases de mobilisation et concertation soient coconstruites lors d'ateliers thématiques et/ou transversaux, de journées pédagogiques, d'évènements de sensibilisation et de mobilisation, d'analyse des initiatives citoyennes du territoire ; que ces ateliers de concertations soient organisés afin d'identifier les enjeux, initiatives et potentialités d'actions autour des thématiques suivantes : biodiversité, énergies renouvelables, rénovation du bâti, agriculture et alimentation, changement climatique et mobilité. Ces espaces de concertation prendront différentes formes. Ils pourront se traduire par des groupes d'acteurs rassemblant des acteurs investis par la thématique sur le territoire, mais également des évènements d'avantages tournés vers le « grand public ». que des journées techniques sur le territoire soient être organisées avec différents partenaires et organisations sur diverses thématiques, notamment, les énergies renouvelables, la rénovation énergétique, les stations de montagne, les mobilités ; que la mobilisation des acteurs soit opérée tout au long de la vie du Plan Climat Air Energie Territorial par des actions de sensibilisation

## Conseil syndical du 27 juin 2018 Compte rendu

prenant la forme de stands « Parlons Climat de montagne », ainsi que par une concertation publique en ligne sur le site du PETR ou via les réseaux sociaux ; que la communication autour de la transition énergétique soit renforcée dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial grâce à des outils tels qu'une newsletter énergie-climat, de la communication sur les initiatives positives du territoire en matière de transition écologique, avec les « carnets de montagne » ; que soit mis en place un partenariat avec l'Université Grenoble Alpes sur la phase de concertation et de mobilisation, notamment par l'organisation d'ateliers étudiants à travers une approche terrain et territoriale, ainsi qu'un accompagnement méthodologique, d'expérimentation et de recherche sur l'organisation d'un évènement type conférence citoyenne ; que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras organise un moment fort autour de son Plan Climat Air Energie Territorial qui permette : d'exposer les enjeux et problématiques, les leviers d'actions, forces, freins et les potentiels du territoire ; de mieux connaître la représentation sociale et temporelle du changement climatique, l'appropriation citoyenne de la transition écologique, les modalités et aspects méthodologies sur la fabrique démocratique des politiques publiques ; d'élaborer un outil de politique publique inclusive d'aide à la décision pour les élus du territoire en prenant en compte la contribution citoyenne. Que l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions soit issue du diagnostic territorial, et de la concertation avec les élus et les citoyens à l'échelle du territoire ; que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial garantissent son avancement et l'atteinte de ses objectifs, et que soit pris en compte une adaptation périodique des scénarios d'atteinte de l'objectif du Plan Climat Air Énergie Territorial à l'horizon 2020-2030 et 2050 (termes du Schéma Régional Climat Air Energie) mais aussi d'approuver la mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial selon les modalités décrites ci-dessus et d'autoriser le Président à mettre en place et à valider les étapes du Plan Climat Air Energie Territorial du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et à signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec ce projet.

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Fin de la séance 18 h 15